

Lettre d'information du Pôle d'information et de conseil
sur la gestion différenciée des espaces verts (3)

Agenda :

- Du 17 au 19 septembre : **Salon Jardin & Paysage** à Nantes (F). Salon professionnel du jardin, des espaces verts et de l'aménagement urbain. Plus d'infos sur <http://www.jardin-paysage.com>
- Le 20 septembre : Journée de rencontre sur le thème « **Gestion de la biodiversité et économie sociale : un doublé gagnant ?** » organisé par l'Institut éco-conseil. Le programme et les renseignements pratiques seront disponibles début septembre sur le site : <http://www.eco-conseil.be/biodivecosoc/index.htm>
- Le 20 septembre : **Journée d'information « Espaces verts »** organisé par le Centre Technique Horticole de Gembloux en étroite collaboration avec la Fédération Wallonne Horticole (FWH). Programme sur le site : <http://www.centretechniquehorticole.com>
- Du 30 septembre au 02 octobre : **Salon PROVERT** à Marche-en-Famenne. Salon pour les professionnels des espaces verts, du jardin et de l'horticulture. Dans le cadre du salon, un colloque sur la gestion différenciée des espaces verts et les techniques alternatives aura lieu le 01 octobre en collaboration avec le pôle d'information et de conseil sur la gestion différenciée des espaces verts. Les communes suivantes parleront de leur expérience : Lasne, Seneffe, Eupen et Rochefort. Le colloque sera suivi par une démonstration de méthodes de désherbage alternatif au chimique. Plus d'info sur www.wex.be et voir invitation ci-joint.
- Les 10, 11 et 12 octobre : **Colloque sur la gestion physique des cours d'eau**. Informations et inscription : <http://environnement.wallonie.be/de/dcenn/colloque>
- Le 15 octobre : journée d'étude « **Les effets des changements climatiques sur la végétation : l'arbre urbain et forestier** » organisé par Aliwen. Inscription et programme sur le site : <http://www.aliwen.com/>

Sites Internet :

- **Valorisation des terrils** : <http://www.terrils.be/index.php>
- **Comment communiquer sur la gestion différenciée ?** Vous trouverez ci-dessous une liste de sites internet de communes, principalement françaises, qui communiquent sur la gestion différenciée ou sur pour gestion des espaces verts plus respectueuse de l'environnement :
 - Ville de Tourcoing : <http://www.tourcoing.fr/gestion-differenciee-tourcoing.html>
 - Ville de Pouzauges : http://www.pouzauges.com/?action=article.article&cat=3&id_article=238
 - Conseil général du Val-de-Marne : <http://www.cg94.fr/node/11029>
 - Ville de Chelles : http://www.chelles.fr/rubrique_2e.php3?id_secteur=11&id_article=626

- Ville de Villeneuve d'Ascq : <http://www.villeneuvedascq.fr/index.php?site=5&frame=Middle&rub=40&art=1695>
- Ville de Cholet : http://www.ville-cholet.fr/download/down/gestion_differenciee.pdf, http://www.ville-cholet.fr/Xdossiers/dossier_235_la+gestion+differenciee.html?PHPSESSID=7e42fc74dd32230d2368c13f6a2b9ee8
- Ville de Meylan : <http://www.meylan.fr/>
- Ville de Ploemeur : http://www.ploemeur.com/modules/contenu/mairie-ploemeur_terre_entretien-des-espaces-publics_rub_12.html
- Ville de La Roche-sur-Yon : http://www.ville-larochesuryon.fr/mag/217/pdf_mag/Page_22.pdf
- Ville de Lille : http://www.mairie-lille.fr/sections/site-fr/Menu_horizontal_haut/Cadre_de_vie/Brochures/gestion-differenciee/downloadFile/file/la_gestion_differenciee.pdf?nocache=1171718275.5
- Ville de Toulouse : <http://www.agenda21-toulouse.org/?2006/12/18/104-une-gestion-durable-des-espaces-verts-municipaux>
- Ville de Sallaumines : http://www.ville-sallaumines.fr/article.php3?id_article=437
- Ville de Paris : http://www.paris.fr/portail/Parcs/Portal.lut?page_id=7481&document_type_id=5&document_id=28999&portlet_id=17279
- Ville de Jarrie : <http://gestionraisonnable.free.fr/>
- Ville de Poitiers : http://www.mairie-poitiers.fr/rubriques/aa/pageA.php?id_titre=859&rubrique_menu=6.2
- Ville de Begles : <http://www.mairie-begles.fr/index.php?id=131>, http://www.mairie-begles.fr/fileadmin/user_upload/mh8/gestiondifferenciee.pdf
- Ville de Lyon : http://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/Pdf/activites/environnement/Guide_nature_2005/5_milieux_nat_part.pdf
http://www.lyon.fr/vdl/sections/fr/environnement/les_roseaies_de_lyo/lentreten_ecologique/?aIndex=0
- Ville de Grande-Synthe : <http://www.ville-grande-synthe.fr/new/index2006-4.swf>
- Ville de Montréal : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2236,2886812&_dad=portal&_schema=PORTAL

Documents :

- « UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES ESPACES VERTS ». Ce petit guide de 10 pages, à l'attention des gestionnaires d'espaces verts, propose quelques mesures à mettre en place pour limiter les pollutions et préserver la biodiversité dans les parcs. A télécharger sur le site : www.pavillonbleu.org/publications/gestionespacesverts.pdf
- Le dernier numéro de « Ville en ville », édité par l'Association Française des Directeurs de Jardins & Espaces Verts Publics, comprend un dossier spécial sur « L'homme, l'herbe et la ville » : gestion du désherbage à Paris, Lausanne, Montpellier,... objectif « Zéro phyto » à Lyon,...

Actions menées en Belgique :

- **« Portrait d'un quartier en développement. Une approche participative pour un plan vert écologique dans un quartier social »**

Vu sur le site « La côte prend un nouveau cap » -

<http://www.dekustkijktverder.be/index.php?id=69&L=1>

« Comme tant de quartiers sociaux en Flandre, le « Stene » à Ostende est loin de toute première jeunesse : 250 maisons familiales semblables, isolées du centre, de petits squares saturés de gazon et plantés d'arbustes exotiques mal taillés. Les habitants considèrent qu'ils paient trop pour l'entretien des espaces verts, ils ne s'en sentent pas responsables et ne peuvent pas planter ou modifier quoi que ce soit eux-mêmes sans autorisation. Tous les terrains en effet sont la propriété de la société immobilière et sont entretenus par le Duinenwacht, un atelier social local. En outre, depuis 2004 l'emploi de pesticides est interdit : avec comme conséquence plus de travail et des frais plus élevés.

Le comité de quartier a chargé VELT – Vereniging voor Ecologische Leef- en Teeltwijze (association pour un mode de vie et des cultures écologiques) d'établir un plan vert écologique pour le quartier. L'organisation Samenlevingsopbouw (animation socio-éducative) a été sollicitée afin d'impliquer activement les habitants dans l'établissement du plan et de les motiver à adopter une approche écologique. Une approche visant à augmenter leur implication et prise de responsabilités dans leur environnement direct. Le concours des Autorités flamandes a permis de concrétiser ce projet.

Les habitants ont été formés aux modes de culture respectueux de l'environnement, ils ont été visités des jardins écologiques, ils ont pu s'exprimer dans une enquête à propos de la fonction des squares et proposer des solutions. Un groupe d'habitants a réalisé une maquette du quartier, tandis que d'autres ont émis leurs remarques et propositions. Sur base de leurs réponses, un architecte paysager a soumis un avant-projet d'un plan vert. Après dix mois de questions/réponses, de plans, de soumissions, de modifications et de réunions, le plan a été finalisé et présenté à la première fête de quartier.

Depuis lors, les résultats fraîchement réalisés sont visibles : les premières rangées d'arbres sont plantées. Chaque enfant a parrainé un arbre. Une organisation de quartier dynamique a été lancée et avec le concours d'un animateur socio-éducatif, les habitants seront activement impliqués dans l'exécution ainsi que dans la gestion et l'entretien futurs.

Toutes les expériences ont été rassemblées dans un livre : « Wijk in Groei: ervaringsverslag duurzaam openbaar groen en participatie », 2004, disponible auprès de VELT, Uitbreidingsstraat 292 2600 Berchem — 03 281.74.75 ou info@velt.be. »

- **Opération « Quartiers verts » à Bruxelles :**

Depuis 7 ans, l'association Inter-Environnement Bruxelles réalise un projet appelé « Quartiers verts ».

Extraits pris sur le site internet <http://www.ieb.be/article/235/> :

« Destiné aux comités de quartiers ou à tout autre groupement d'habitants, l'initiative se veut être le point de départ non seulement d'une conscientisation écologique mais également d'une convivialité de quartier. »

« Cinq critères pour fleurir le béton :

Pour améliorer la qualité de vie en ville il suffit parfois d'un rien : quelques fleurs aux pieds des arbres et aux fenêtres, des plantes grimpantes le long des façades. C'est encore plus amusant lorsque les voisins, les commerçants et les associations locales du quartier participent à l'action. C'est d'ailleurs un des premiers critères de sélection.

- Participation : un gage de réussite ! Parce qu'à plusieurs il est plus facile de se répartir les tâches, cela permet également d'élargir ses connaissances par un partage de compétences et surtout cela développe les contacts entre voisins.
- Durabilité : certaines variétés de plantes et d'arbustes sont suffisamment robustes pour s'installer plusieurs années voire définitivement... Jouez sur les multiples possibilités pour varier les plaisirs et les couleurs, été comme hiver.
- Originalité et diversité : laissez germer la fantaisie et développez la créativité !
- Partenariats : n'hésitez pas à solliciter le soutien des institutions et des collectivités locales : commune, écoles, associations ou autres partenaires privés comme les commerces ou les entreprises du quartier. Cela élargira vos possibilités d'actions et pourra même ouvrir d'autres perspectives quant à l'aménagement de l'espace public.
- Intérêt « nature » : votre premier partenaire sera Dame Nature ! La priorité sera donnée aux espèces indigènes, sauvages, celles qui invitent oiseaux, chauve-souris, abeilles, papillons et autres petits animaux à s'établir en milieu urbain. »

- **Création de « relais verts »**

ELIA, gestionnaire du réseau à haute tension belge, développe un projet de « relais verts ». Ce projet vise à créer des parcelles au pied des pylônes en petits espaces verts. En 2006, Elia a relancé une recherche avec le "Instituut voor Natuur- en Bosonderzoek" (INBO) visant à couvrir le terrain autour et sous les pylônes de plantations expérimentales appelées "relais verts". Il s'agit d'unités vertes de moins de 100 m² constituées de buissons propres à la région qui, dans un domaine agricole, jouent un rôle de liaison avec de grandes unités naturelles plus grandes et plus éloignées. Elles améliorent et rétablissent les possibilités de migration pour les plantes et pour les animaux auxquels elles offrent en même temps un abri. Environ 2300 arbustes et buissons ont été plantés sous les pylônes d'une ligne 380 kV dans deux sites du Limbourg. La recherche de nouveaux sites est en cours pour étendre le projet.

Afin d'encourager ce type d'aménagement, Elia a décidé de réaliser une convention type. Celle-ci permet à certains organismes ou particuliers d'aménager les espaces situés entre les pieds de pylônes. Un premier projet a déjà été finalisé durant le premier trimestre de 2005.

Vu sur le site : <http://www.elia.be>

Actions menées à l'étranger :

- **Label EVE :**

Dans notre dernière lettre d'informations, nous avons parlé du label écologique dans les parcs parisiens. Ce label mis en place par Ecocert France est maintenant accessible pour toutes les communes souhaitant valoriser la bonne gestion de leurs espaces publics.

Le Label EVE (Espaces Verts Écologiques) prend en compte 10 critères ou points de contrôle :

- l'eau,
- le sol,
- la faune et la flore,
- les déchets,
- l'air,
- le paysage,
- le bruit,
- l'énergie,

- les matériels, matériaux et produits (le choix des matériels, matériaux et produits est dicté par les soucis d'économie d'énergie, de réduction des pollutions, d'amélioration de la biodiversité, de protection des sols et des eaux...),
- les aspects sociaux.

Dans un espace vert labélisé EVE, l'emploi de produits phytosanitaires de synthèse (herbicides et autres) sera interdit (sauf exception). De même, seuls les engrais d'origine naturelle et organiques seront autorisés.

Plus d'infos : www.ecocert.fr

• Plan de désherbage

Depuis plusieurs années en Bretagne, suite à l'observation de résidus de pesticides dans les eaux de surface et souterraines, des mesures importantes au niveau régional, ont vu le jour : Dans les années 80, la Bretagne était la première région française à s'engager dans la lutte contre les résidus phytosanitaires dans l'eau. En 1998, mise en place, toujours en Bretagne, des arrêtés visant à restreindre l'emploi d'atrazine et de diuron en bordure des cours d'eau et points d'eau. Enfin, en 2005, de nouveaux arrêtés préfectoraux, dans les 4 départements bretons, interdisent tout traitement à moins d'un mètre de tout fossé, cours d'eau ou point d'eau ainsi que sur les caniveaux et les bouches d'égout (source :

http://www.qualif.bretagne.pref.gouv.fr/sections/environnement/qualite_de_l_eau/la_lutte_contre_les2696/).

Parmi les résidus de produits phytosanitaires retrouvés en forte concentration dans les eaux, on retrouve donc les herbicides à usage non agricole (utilisés par les collectivités et les particuliers). Face à ce constat, une réflexion est alors menée au sein des collectivités afin de réduire au maximum l'usage d'herbicides sur leur territoire, dans le respect de la nouvelle législation. Les plans de désherbage ont ainsi vu le jour dans de nombreuses communes bretonnes, puis dans d'autres régions de France.

Le plan de désherbage a pour objectif d'apporter des solutions de désherbage adaptées à chaque aménagement de la commune. Cela conduit à : réduire les surfaces désherbées (que ce soit chimiquement ou par une toute autre méthode), diminuer les doses d'application, développer les techniques alternatives, concevoir des aménagements urbains limitant les entretiens et donc l'usage de désherbants, changer les mentalités (faire accepter les « mauvaises herbes »),...

Quelles sont les étapes d'un plan de désherbage ?

- Étape 1 : Inventaire des pratiques de la commune : identification des surfaces désherbées avec la ou les méthodes employées.

Ce relevé aboutit à une première cartographie des surfaces désherbées et non désherbées sur laquelle sont également reportés les points d'eau (identification des risques de pollution).

- Étape 2 : Définition des objectifs d'entretien :

- identifier les zones où le désherbage est nécessaire pour des raisons de sécurité, culturelles,...
- mise en évidence des zones où le désherbage n'est pas nécessaire.

- Étape 3 : Classement des zones à désherber et choix des méthodes d'entretien.

- Classement des surfaces à désherber suivant le niveau de risque de transfert des produits herbicides vers l'eau (d'autres critères de risques peuvent être pris en compte. Par exemple : proximité d'une cours d'école).
- Choix des méthodes de désherbage associées : méthodes alternatives ou absence de désherbage sur les zones à risque élevée et méthodes alternatives ou chimiques sur les zones à faible risque.

- Étape 4 : Enregistrement des pratiques d'entretien de l'espace communal.

- Étape 5 : Bilan annuel du plan de désherbage.

Un plan de désherbage ne se fait pas du jour au lendemain sur tout le territoire de la commune. Plusieurs années sont nécessaires pour des raisons techniques, humaines et financières. Mais aussi en fonction de l'objectif recherché. Ainsi tendre vers le « zéro phyto » demande la maîtrise des techniques alternatives de désherbage, des investissements et des aménagements adaptés.

Un document pdf (http://www.collectif-acap.fr/pdf/commune_sans%20pesticides.pdf) réalisé par l'ACAP résume les actions menées par les collectivités françaises.

Un plan de désherbage s'intègre tout naturellement dans un projet de gestion différenciée des espaces verts. Le classement des espaces verts donne une ligne de conduite dans le choix de la méthode de désherbage à adopter : chimique raisonnée, mécanique, thermique, fauchage, paillage ou absence de désherbage.

Une communication du plan de désherbage est PRIMORDIALE. Les « mauvaises herbes », faut-il le préciser, est un sujet très délicat dans une commune. Il faut pouvoir expliquer les objectifs et les implications de ce plan afin d'éviter le sentiment d'abandon de l'espace public par la commune. Il faut pouvoir aussi expliquer au citoyen que « mauvaise herbes » n'est pas synonyme de « sale ».

Un plan de désherbage doit dès lors s'accompagner d'un plan de formation du personnel de terrain et d'une campagne d'information vers le citoyen.

Pour plus d'informations sur les plans de désherbage, contactez Frédéric Jomaux – Adalia asbl (tél : 02 538 80 46 – gsm : 0475 56 04 99 – e-mail : frédéric.jomaux@coccinelles.be – www.coccinelles.be).
